

# Conseil de Développement du GrandAngoulême

Bilan 2008-2014

Perspectives 2014-2020



« Agir pour l'innovation  
sociale et démocratique  
du territoire »

Présenté en plénière le 8 avril 2014



## SOMMAIRE

- Préambule
- Méthode de l'évaluation
- Quelques chiffres clés

1) 2009/2014 : Bilan du Conseil de Développement

2) 2014/2020 : Propositions pour le prochain Conseil de Développement



## 1) AVANT PROPOS :

Les membres du Conseil de Développement du GrandAngoulême ont souhaité réaliser ce document pour évaluer le fonctionnement et les travaux du Conseil sur la période 2008-2014, en analyser les principaux constats et s'interroger sur les évolutions nécessaires de cet outil encore jeune de la démocratie participative.

Les propositions faites au prochain conseil pour 2014-2020, qui décidera librement de son organisation et de son fonctionnement, sont le reflet de notre volonté d'aller au bout de l'évaluation en proposant les évolutions qui nous semblent nécessaires.

## 2) PREAMBULE :

Le Conseil de Développement du GrandAngoulême est une instance, créée par la loi de 1999, de débat, de réflexion et de démarche prospective sur les projets territoriaux et plus généralement sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés au développement de l'Agglomération.

Le Conseil de Développement, outil de démocratie participative, est une nouvelle forme de démocratie permettant d'une part, aux citoyens et aux acteurs du territoire de s'impliquer dans le processus de décision, d'impulser une culture du « travailler ensemble » entre élus, techniciens et société civile et d'autre part d'apporter un regard différent aux élus, en amont des décisions, sur les grands enjeux territoriaux.

Depuis, la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a renforcé les conseils de Développement en les rendant obligatoires dans les métropoles ainsi que dans les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux.

Pour en savoir +

- délibération du Conseil Communautaire du 06-11-2008 n°204
- [Charte de fonctionnement du Conseil de Développement du 14-06-2012](#)



## **METHODE D'EVALUATION :**

Au terme de ces six années, le Conseil de Développement a souhaité engager une évaluation avec :

○ **Trois objectifs :**

- Faire un bilan et un état des lieux sur les rôles, les missions et le fonctionnement du Conseil de Développement
- Mesurer le travail mené et la portée des productions émises
- Faire des propositions et définir des axes de progrès dans la perspective du renouvellement du Conseil de Développement en 2014

○ **Un regard croisé entre :**

- Les membres du Conseil de Développement
- Les élus du GrandAngoulême
- L'administration de la Communauté d'Agglomération



## QUELQUES CHIFFRES CLES

### 1) Composition et présence

- 92 membres
- 5 familles d'acteurs : - vivre ensemble
  - monde économique et social
  - intervention publique locale
  - citoyens et personnes qualifiées
  - des territoires
- 70 % des membres présents
- 56 % participent à un groupe de travail
- 43 % de taux de renouvellement (changements de représentants au sein des familles d'acteurs)
- 38 % d'intégration de nouveaux membres (citoyens / personnes qualifiées)

### 2) Moyens alloués

Le Conseil bénéficie d'une directrice et d'une secrétaire mises à disposition par la Communauté d'Agglomération et d'un budget de fonctionnement de 21 500 € constant depuis 2008.



### 3) Travaux

- 9 saisines de l'Agglomération et du Syndicat Mixte de l'Angoumois
- 9 Auto-saisines

18 contributions  
de 2009-2013

#### Principaux thèmes abordés

- Élaboration des politiques publiques : SCOT, mobilités, PDU
- Politiques de cohésion sociale : Politique sportive, Insertion sociale et professionnelle, Economie Sociale et Solidaire, Culture
- Aménagement, environnement, cadre de vie : ZAC gare
- Développement du territoire : LGV, mutations économiques

Pour en savoir + :

Site du Conseil de Développement : [www.codevgrandangouleme.fr](http://www.codevgrandangouleme.fr)

#### UN FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE

- 10 groupes de travail : 230 réunions
- 57 réunions de bureau,
- 10 plénières

Et plus de 250 personnes ou structures auditionnées !

Plus de 6000 heures d'engagement citoyen !



2008 - 2014

Un Conseil de Développement qui a :

- trouvé sa place dans son environnement
- intensifié sa production
- élaboré et mis en œuvre une méthode de travail
- contribué à mettre en évidence les grands enjeux du territoire



## 2008 / 2014 : UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT QUI A :

### Trouvé sa place dans son environnement

- Des liens de confiance renforcés durant ce mandat entre le Conseil de Développement, les élus et l'administration
- Une réelle indépendance de diagnostic et de propositions
- Des moyens de fonctionnement satisfaisants
- Des collaborations fructueuses et un soutien des acteurs locaux du territoire : constitution d'un 2<sup>ème</sup> cercle de partenaires
- La Présidence de la Coordination Nationale des Conseils de Développement depuis 2011
- Le soutien à la création de la coordination Régionale des Conseils de Développement de Poitou-Charentes en 2013





## 2008 / 2014 : UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT QUI A :

## Intensifié sa production

			*S : Saisine de la Communauté d'Agglomération et/ou du Syndicat Mixte *AS : Auto-Saisine du Conseil de Développement
Année	Contributions et/ou avis	Date de la présentation en Conseil Communautaire	Résumé
2009	*S : Avis sur le cahier des Charges de l'étude de Diagnostic du SCOT	3 décembre 2009	Point d'alerte sur la nécessité d'une concertation approfondie
	*AS : Contribution / ZAC GARE Réflexion sur le Projet	3 décembre 2009	Point d'alerte sur la capacité de développement du trafic de la Gare (infrastructures et espaces) et préconisations pour une approche sociale du projet
2010	AS : Contribution / Politiques Sportives : Les enjeux	11 février 2010	Points d'alerte sur les enjeux de gouvernance de concertation et d'animation de la politique sportive du territoire
	AS : Contribution / Réflexion sur les Politiques Solidaires	25 mars 2010	Enjeu : Mobiliser le GrandAngoulême sur une approche transversale des politiques solidaires. 5 objectifs principaux : les jeunes, la culture, l'insertion, la tranquillité publique l'évolution des âges, déclinés en 15 objectifs opérationnels.
	AS : Contribution / Politiques Sportives : Les objectifs	27 mai 2010	Propositions de 15 objectifs dont 4 objectifs prioritaires : Créer une instance territoriale de développement du sport. Renforcer les partenariats entre acteurs. Donner à l'agglomération la compétence de chef de file en matière de politique sportive
	S : Avis / Réflexion générale sur la mobilité dans le territoire	8 juillet 2010	Points d'alerte sur les contraintes financières, fiscales et sociales du territoire et les enjeux économiques sociaux sociétaux et environnementaux de la mobilité
	AS : Contribution / ZAC GARE 2 : Observations et propositions	22 octobre 2010	Points d'alerte sur le projet de concession, sur l'implantation de services à vocation sociale et sur la dimension environnementale du projet.



2011	<u>S</u> : Avis / Impact de la LGV	3 février 2011	Point d'alerte sur la stratégie de développement du territoire et la nécessité de l'articuler autour de 2 axes, l'attractivité et l'accessibilité du Grand'Angoulême
	<u>S</u> : Avis sur les orientations stratégiques du PDU	31 mai 2011	Points d'alerte sur 5 enjeux de Mobilité : - PDU et aménagement urbain - PDU au service de quelles populations pour répondre à quels besoins? - PDU et gouvernance - PDU et coût de l'infrastructure de transport - PDU et concertation
	<u>S</u> : Avis sur le diagnostic de Territoire du SCOT	Bureau du Syndicat Mixte de l'Angoumois 7 juillet 2011 Conseil Communautaire 3 novembre 2011	Points d'alerte sur 4 enjeux : - la maîtrise de la consommation de l'espace et de l'étalement urbain et péri-urbain - l'enjeu du vivre ensemble - l'enjeu de la dynamique économique - l'enjeu de la mobilité
2012	<u>AS</u> : Insertion sociale et professionnelle des publics fragilisés	4 février 2012	Point d'alerte sur : - l'accroissement de la précarité des publics, l'accroissement des difficultés des acteurs, - l'accroissement de la complexité des dispositifs des politiques publiques de l'insertion - proposition de création d'un Conseil de l'insertion comme outil de Dialogue Social Territorial à l'échelle du Grand'Angoulême
	<u>S</u> : Avis sur les objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du territoire du SCOT	7 juin 2012	Point d'alerte sur : - la maîtrise du Développement urbain, la préservation et la valorisation des ressources naturelles, la dynamique économique et l'attractivité du Territoire
	<u>AS</u> : Contribution /ZAC GARE 3 : Cœur d'Agglomération	7 juin 2012	Point d'alerte sur l'insertion du projet de ZAC dans l'espace Urbain et en regard des enjeux d'attractivité, d'accessibilité, d'appartenance



2013	<b>S:</b> Avis et contributions du Conseil de Développement du GrandAngoulême suite à la Saisine du Syndicat Mixte de l'Angoumois concernant le Document d'Orientations et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale Décembre 2012	Bureau du Syndicat Mixte de l'Angoumois 15 Janvier 2013	Points d'alerte sur la maîtrise du Développement urbain, la préservation et la valorisation des ressources naturelles la dynamique économique et l'attractivité du Territoire  Questionnement sur la gouvernance du SCOT et ses évolutions
	<b>S:</b> Avis suite à la saisine du GrandAngoulême étude dans le domaine de l'Insertion sur le territoire du GrandAngoulême	Bureau Communautaire 22 mars 2013	Proposition de mise en place d'une plate-forme pour la création d'une filière" Economie Sociale et solidaire" à l'échelle du territoire intégrant l'Insertion par l'Activité Economique
	<b>S:</b> Avis et contributions du Conseil de Développement suite à la saisine du Syndicat Mixte de l'Angoumois Document d'.Orientations et d'.Objectifs du / SCOT février 2013	Envoi Syndicat Mixte de l'Angoumois 15 mai 2013	Point d'alerte sur la faiblesse de la concertation auprès des habitants Interrogations sur les questions de gouvernance et de fiscalité
	<b>AS:</b> contribution du CDD sur la culture/ levier de développement social du territoire	11 juillet 2013	En quoi et comment la culture peut-elle être un facteur de cohésion sociale sur le territoire?
	<b>AS:</b> contribution du CDD sur les mutations économiques : créativité et territoire	12 décembre 2013	Impacts de la LGV, mutations économiques en cours et à venir, créativité et innovation... Quels constats?Quels enjeux? Quelles propositions ?

Pour en savoir + :

Les contributions et avis du Conseil sont sur le site du Conseil de Développement :

[www.codevgrandangouleme.fr](http://www.codevgrandangouleme.fr)



## 2008 / 2014 : UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT QUI A :

### Elaboré et mis en œuvre une méthodologie originale de travail

Une éthique : respecter et entendre les points de vue de chacun

Une méthode : écouter, recevoir le plus grand nombre d'acteurs du territoire pour nourrir les réflexions engagées et émettre des préconisations partagées.

### Participé à la construction du débat public

Le Conseil de Développement a également contribué à promouvoir le débat, l'information auprès des citoyens en animant 6 grands débats entre 2010 et 2013 sur les thèmes :

- Politique sportive communautaire
- Mobilités et développement dans une agglomération moderne
- Mutations économiques et vulnérabilité des territoires : quels enjeux pour les villes moyennes ?
- Culture et éducation populaire
- Projet de loi de décentralisation : quelle place pour le citoyen ?
- Créativité et territoire : un autre regard



## 2008 / 2014 : UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT QUI A :

Contribué à mettre en évidence les grands enjeux du territoire

L'identité et l'attractivité du territoire

La lisibilité et l'évolution des politiques publiques du GrandAngoulême

Le développement des coopérations territoriales

La Gouvernance entre collectivités

La place du citoyen et des acteurs dans l'élaboration des politiques de l'agglomération



## Les plus :

### **ANALYSE PARTAGEE :**

Le Conseil de développement du GrandAngoulême a trouvé dans cette seconde mandature une dynamique d'évolution reconnue par tous : membres du CDD, acteurs du territoire, élus, administration.

Cette dynamique s'explique à la fois par :

- la forte motivation et l'implication de ses membres
- la confiance accordée par les élus de l'Agglomération
- les travaux réalisés répondant aux attentes du territoire et des acteurs
- les moyens de fonctionnement adéquats.

L'indépendance acquise et la confiance accordée, se sont construites sur la base d'un dialogue avec les acteurs, les habitants du territoire et les élus autour de deux missions principales :

- débattre et réfléchir sur les principaux enjeux du territoire
- inciter et développer le débat public pour renforcer l'envie et les compétences citoyennes et leur engagement.

De plus, le CDD a développé une méthode de travail qui systématise le principe « d'aller vers » les habitants, les acteurs, les territoires pour enrichir ses réflexions, ses travaux et les faire connaître par une information la plus large possible.

Il a su également développer de nouveaux réseaux : celui d'un « second cercle » d'acteurs du territoire participant à ses travaux et celui de réseaux nationaux et régionaux des CDD.



**LE CDD « 2014-2020 » SERA CONFRONTE A PLUSIEURS CHAMPS DE REFLEXION :**

- sa représentativité : un CDD doit-il être représentatif ou garant d'une diversité ?
- le risque constant de l'institutionnalisation et la nécessité d'être visible et transparent dans les échanges avec les citoyens, les élus et l'administration territoriale
- le risque de n'être considéré que comme interface entre les élus et les habitants
- la place du citoyen dans les politiques publiques qui doit être à la fois intégrée aux démarches projets des collectivités et articulée avec les instances de démocratie participative dont le CDD
- l'évolution de ses missions ; les mises en réseaux des différents acteurs pour participer à la construction du dialogue social territorial, la relance d'une éducation populaire à l'échelle du territoire de vie
- la recherche de nouvelles méthodes de travail qui garantissent l'ouverture vers les autres et permettent une véritable innovation démocratique
- la nécessité d'un partage de l'information sur l'activité de l'Agglomération, la mise en place d'un temps d'échanges et de débats dans un cadre de collaboration partagée
- la temporalité et la durée pour mener à bien les travaux des saisines
- l'évaluation de son action et des ses travaux par les élus, les habitants et les acteurs du territoire : le droit de suite
- Son (ses) assise(s) territoriale(s) de travail



**Propositions pour  
le Conseil de Développement  
2014-2020**





**UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT POUR 2014-2020 :**

**UN NOUVEL ELAN POUR LA PARTICIPATION CITOYENNE**

<ul style="list-style-type: none"><li>- Une composition, moins institutionnelle, plus ouverte aux citoyens et aux acteurs volontaires du territoire de vie</li><li>- Une volonté de renforcer le débat local et de mieux associer les citoyens et les acteurs</li><li>- Une organisation des travaux plus souple et en cohésion avec la réalité du territoire</li><li>- Une évaluation continue du fonctionnement du Conseil de Développement et de ses travaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Missions P : 18</li><li>Composition P : 19</li><li>Gouvernance P : 20</li><li>Travaux P : 21</li><li>Processus de décisions P : 21</li><li>Évaluation P : 22</li></ul>
---	--

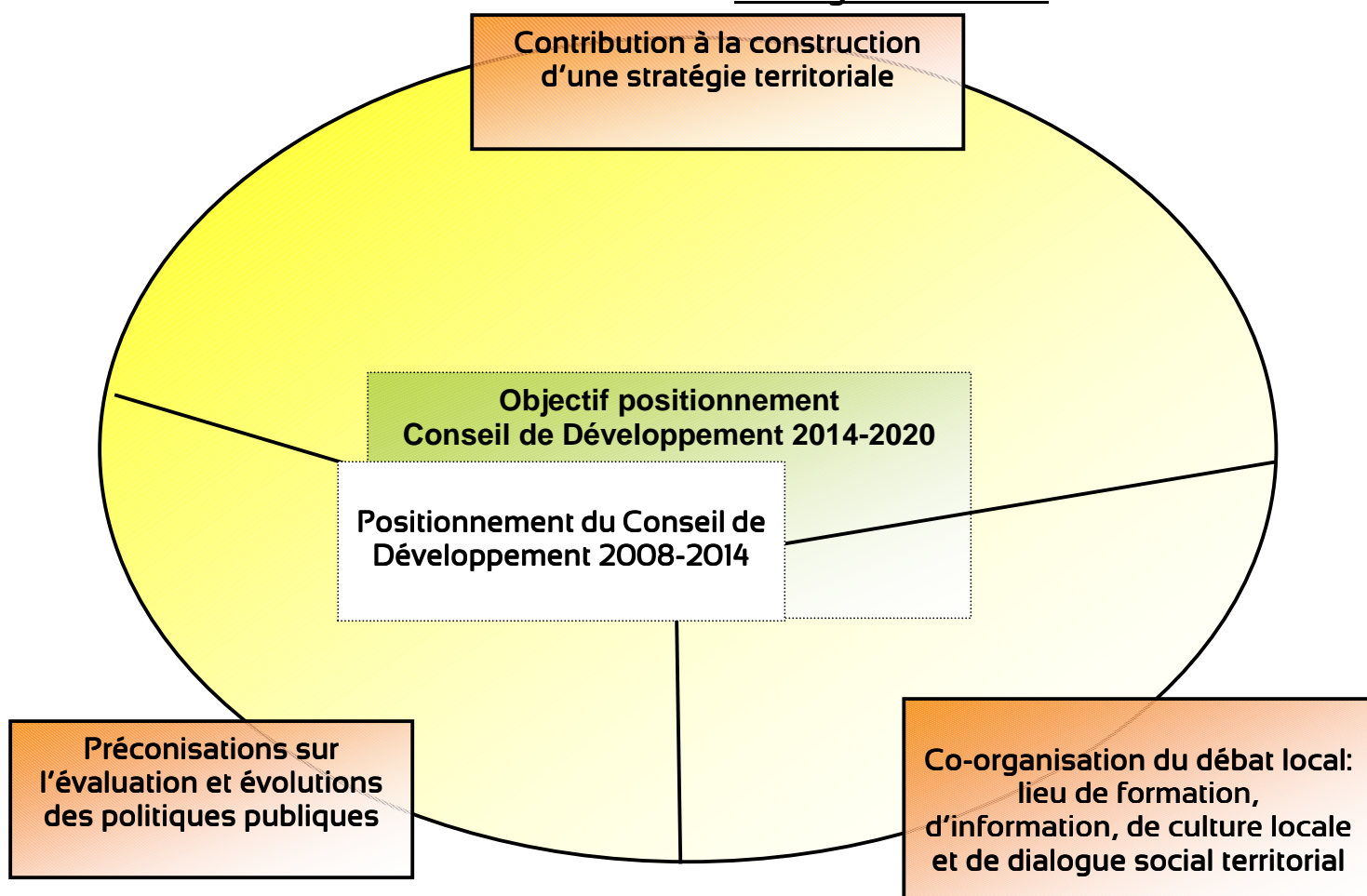


## 2014-2020 : PROPOSITIONS

### Trois grandes missions :

Le Conseil de Développement propose que le futur Conseil de Développement en s'appuyant sur son indépendance de réflexion, travaille sur trois missions :

- Co-organiser le débat local : lieu d'information, de formation, de culture locale et de dialogue social territorial
- Faire des préconisations sur l'évaluation et les évolutions des politiques publiques
- Contribuer à la construction d'une stratégie territoriale

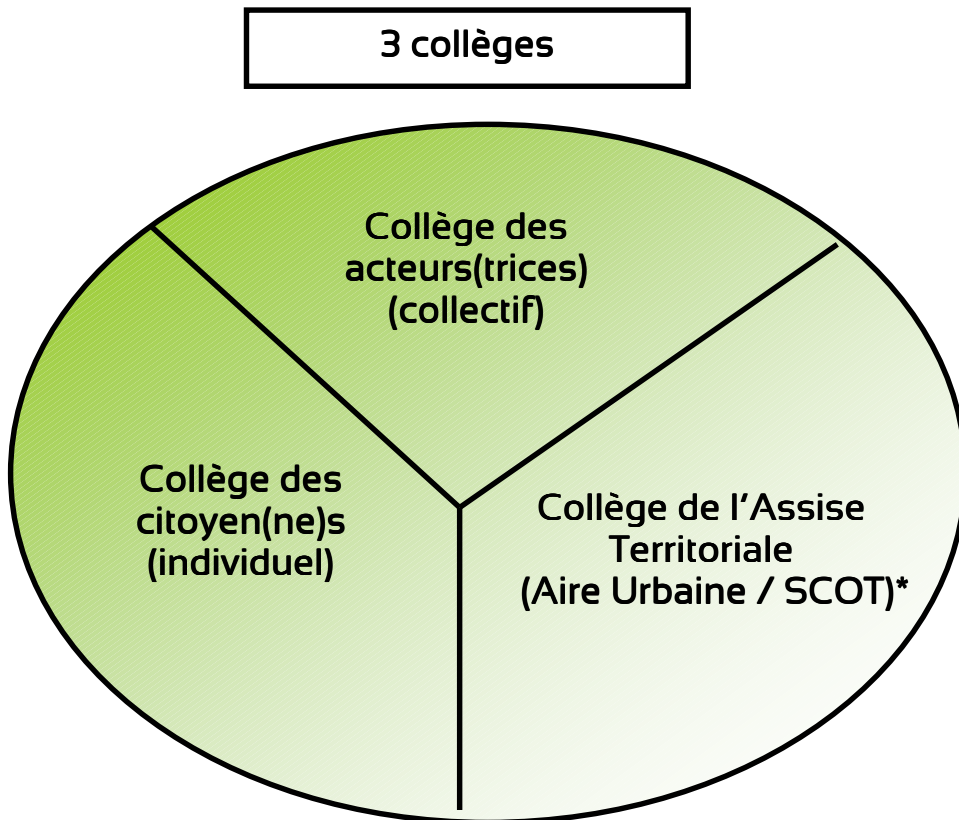


Le Conseil de Développement pourrait également poursuivre sa fonction de veille et de « lanceur d'alerte »



## Composition :

La composition proposée au futur Conseil de Développement : une assemblée de citoyens et d'acteurs volontaires :



### Des principes transversaux :

- Ages différenciés
- Parité Homme / femme
- Statuts (publics, privés, associations...)
- Équilibre entre les 3 collèges en nombre
- Équilibre dans les thématiques représentées (économie, social, environnemental)

\* Instances participatives sur le territoire du SCOT

\* Communes de l'Agglomération et les 3 Communautés de Communes du SCOT / représentées par un citoyen ou un acteur non élu au Conseil Municipal. Les conseillers municipaux des communes, sans mandat exécutif, ni mandat communautaire peuvent s'impliquer dans le Conseil de Développement mais en tant que citoyen et non comme représentant de leur commune.

## Participation des membres du Conseil de Développement :

- Le Conseil de Développement et ses membres sont mis en place pour 6 ans
- Une évaluation du Conseil de Développement et le renouvellement de ses membres auront lieu à mi-parcours.
- Principe d'entrée en continu

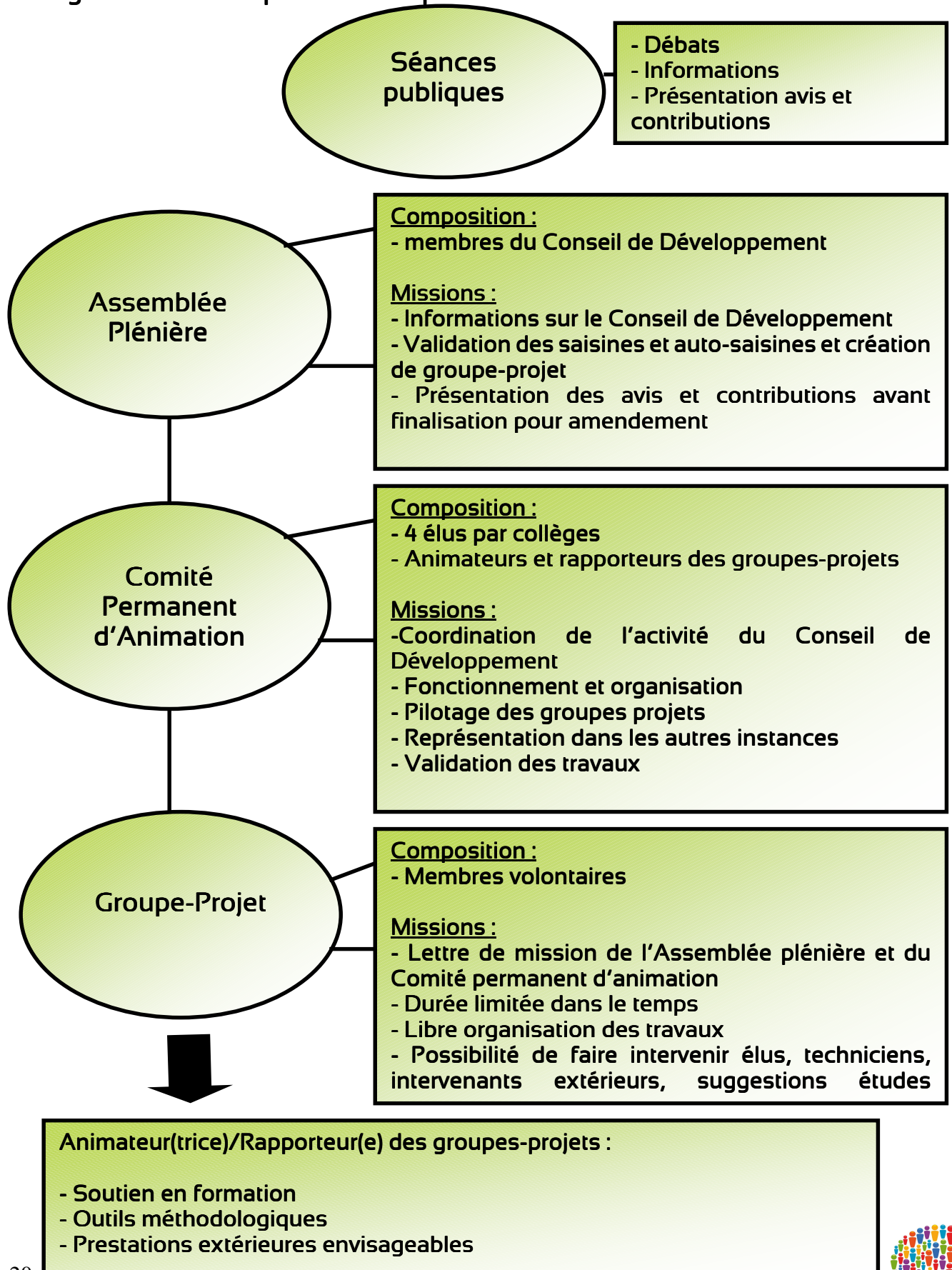
## Accueil des nouveaux membres du Conseil de Développement

- Parrainage
- Livret d'accueil



## Gouvernance du Conseil de Développement :

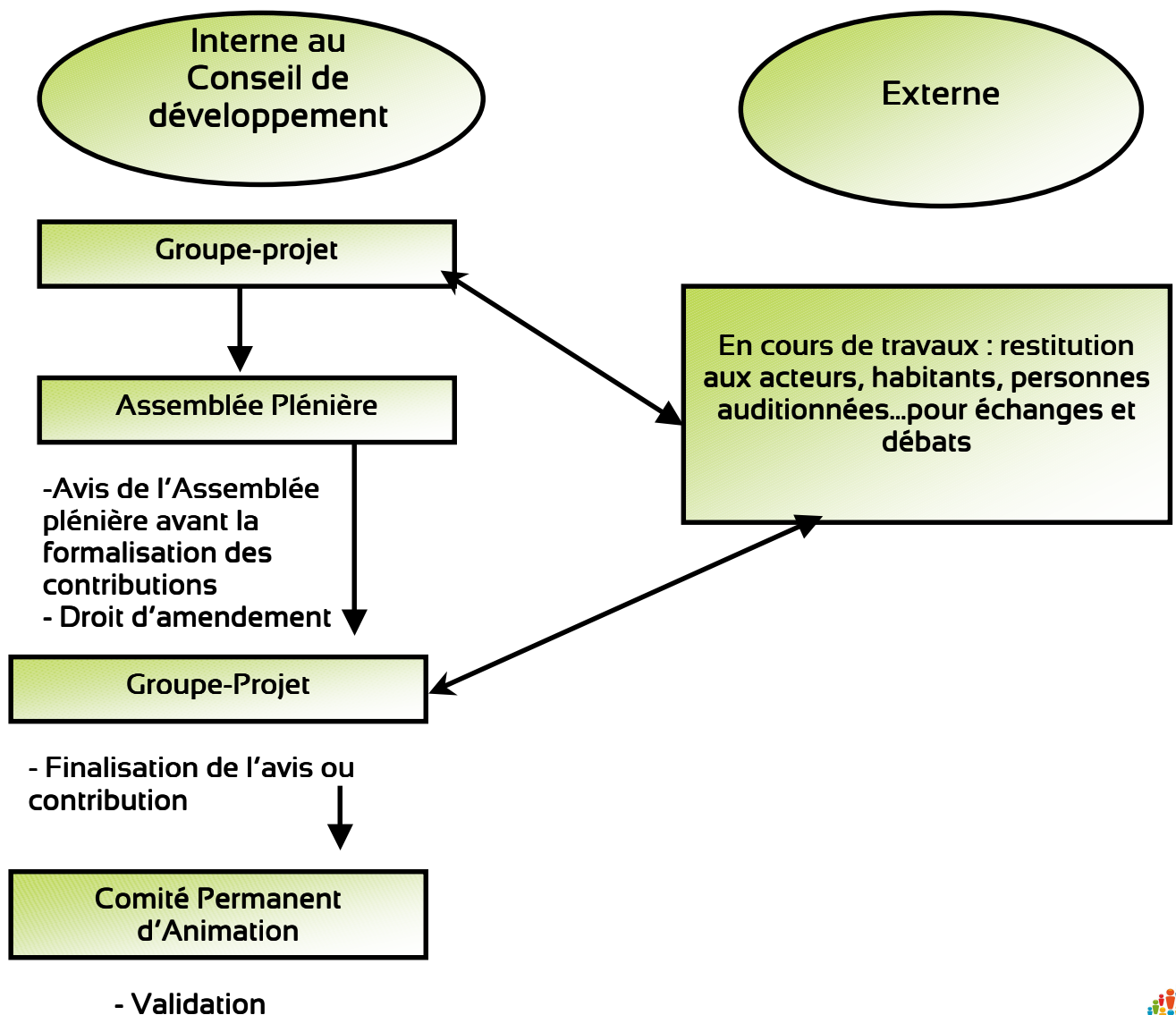
Une gouvernance la plus ouverte possible :



## Travaux du Conseil de Développement

- Mise en place d'une plate-forme d'échanges avec les élus du GrandAngoulême :
- Rencontres avec les élus communaux du GrandAngoulême et les Communautés de communes du SCOT pour présenter les travaux du Conseil de Développement
- Echanges annuels sur les saisines et auto-saisines
- Dispositif d'auto-saisine du Conseil par : les membres du Conseil de Développement, les instances participatives des territoires voisins, un groupe d'habitants

## Processus de décisions



## Suites données aux avis et contributions

mettre en place au sein de groupe-projet une fiche de suivi des préconisations spécifique pour chaque avis et ou contribution

- Réaliser un bilan annuel
- Réunir annuellement la plate forme d'échanges avec les élus de l'Agglomération - droit de suite -
- Évaluer le fonctionnement à mi-parcours / 3 ans
- Mettre en place un Comité spécifique de suivi des préconisations au sein du Conseil de Développement

## Document à travailler...

- En interne au Conseil de Développement :
  - Charte de fonctionnement
  - Règlement Intérieur
- Relations avec la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême
  - Charte de partenariat
  - Charte de participation citoyenne



## Lexique

- A.S : Auto Saisine
- CDD : Conseil De Développement
- EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- LGV : Ligne Grande Vitesse
- PDU : Plan de Déplacement Urbain
- S : Saisine
- SCOT : Schéma de COhérence Territoire
- ZAC :Zone d'Aménagement Concerté



Conseil de Développement du GrandAngoulême  
25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX  
Tél : 05 45 93 08 28 Fax : 05 45 38 69 85  
Courriel : [conseildedeveloppement@grandangouleme.fr](mailto:conseildedeveloppement@grandangouleme.fr)  
Site : [www.codevgrandangouleme.fr](http://www.codevgrandangouleme.fr)



